

Après discussions, l'Assemblée Générale Extraordinaire a adopté les résolutions suivantes:

Première Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide les modifications des statuts juridiques de la société pour les mettre en harmonie avec le code des sociétés commerciales et la législation en vigueur règlementant les établissements des crédits et ce conformément au tableau annexé au présent verbal.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Deuxième Résolution :

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoir au porteur des copies ou d'un extrait du Procès Verbal de la présente Assemblée à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales de publicité ou d'enregistrement.

Cette résolution, mise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien à l'ordre du jour, les travaux de l'assemblée ont été clôturés à 12h30.

Le Président
Mohamed MELLOUSSE

Le scrutateur
Mohamed Ahmed ABOUKALACH

Le scrutateur
Lebid ZAIFRANE

Le secrétaire de la séance
Khémis BABA